



RÈGLEMENTS CAMP DE JOUR DE BRÉBEUF

Voici quelques règles qui, selon nous, vont faciliter le bon déroulement du camp de jour et voir à ce que vos enfants puissent passer un bel été en compagnie de leurs amis(es) et de toute l'équipe du camp de jour.

1. Les heures du camp de jour sont de 9h00 à 16h00.
2. Un service de garde est offert de 7h30 à 9h et de 16h à 17h30 pour la durée du camp ou 5\$/jour (résidents) et 10\$/jour (non-résidents). Après 17h30, des frais de 5\$ par 5 minutes seront exigés. Si vous n'avez pas ce service vous devez venir chercher votre (vos) enfant(s) avant 16h.
3. De 12h à 13h, les animateurs(trices) assurent une surveillance sur le site. Les enfants peuvent dîner au camp ou aller dîner à la maison (un billet d'autorisation est exigé pour dîner à l'extérieur).
4. Inscription à la journée (selon la disponibilité) au coût de 15\$/jour (résidents) et 25\$/jour (non-résidents), excluant le service de garde et les sorties. Des frais de 25\$ vous seront facturés pour toute annulation d'inscription.
5. Si votre enfant fugue durant le camp pour une raison ou une autre, vous serez immédiatement avisés et responsables de celui-ci. Une fugue entraînera immédiatement un renvoi de deux jours consécutifs et une 2^{ième} fugue entraînera un renvoi immédiat sans retour possible.
6. **Si votre enfant perturbe le bon déroulement du camp de jour, nous vous aviserons par téléphone. Après deux appels, la direction se réserve le droit de ne plus admettre votre enfant au camp. Nous demandons à chaque enfant de respecter le code du campeur qui est affiché dans le pavillon et de respecter les règles de vie de son propre groupe pour assurer le bon déroulement du camp.**
7. Pour le stationnement, veuillez utiliser celui qui est derrière le pavillon ou près de la patinoire votre enfant pourra vous y rejoindre sans risque et le danger sera limité puisque les automobiles ne circuleront plus devant la sortie et les aires de jeux des enfants.
8. Le camp de jour n'est nullement responsable des objets perdus, brisés et/ou volés. Nous avons une boîte d'objets perdus dans le pavillon à votre disposition.
9. Il est strictement interdit d'apporter des objets de valeurs (ex.: baladeur, jeux électroniques, etc.), des jouets et des bonbons.
10. **Votre enfant doit porter sa ceinture de sécurité à la plage en tout temps.**
11. Le port du chandail du camp de jour est obligatoire lors des sorties.

Merci de votre compréhension et bon été! 😊